

# Menaces et apologies du terrorisme explosent depuis l'assassinat de Samuel Paty

Paris, 7 nov. 2020 (AFP) -

Une collégienne de 12 ans qui diffuse à ses camarades une photo macabre de Samuel Paty, un Afghan condamné à Poitiers pour s'être félicité de la décapitation de l'enseignant: les faits d'apologie du terrorisme ou de menaces explosent depuis l'assassinat de Samuel Paty mi-octobre.

Au niveau national, près de 200 enquêtes ont été ouvertes au cours de la dernière semaine d'octobre pour apologie du terrorisme, menaces de mort, injures ou provocations à la haine en lien avec la décapitation du professeur le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines).

La Chancellerie, qui confirme ce chiffre avancé par France Info, précise qu'il est "à appréhender avec prudence, dans la mesure où il n'y a pas de point de comparaison nationale" et n'a pas souhaité actualiser ce bilan.

"Ça explose! On a beaucoup de menaces qui visent des personnalités publiques, le Président de la République, le Premier ministre, plusieurs ministres, des députés, des enseignants", détaille une source judiciaire, qui y recense beaucoup d'allusions plus ou moins directes "à des menaces de décapitation".

Au parquet de Paris, qui centralise une grande partie des procédures, environ 70 enquêtes ont été ouvertes notamment pour "apologie du terrorisme" et "menaces de mort ou de violences" depuis la décapitation du professeur d'histoire-géographie de 47 ans qui avait montré des caricatures du prophète Mahomet à ses élèves lors de cours sur la liberté d'expression.

"Toute plainte ou signalement fait automatiquement l'objet d'une ouverture d'enquête", assure à l'AFP le procureur de Paris, Rémy Heitz. "Dès lors qu'il y a une connotation terroriste ou une apologie de terrorisme, les faits sont systématiquement signalés au parquet national antiterroriste", précise-t-il.

On trouve derrière ces affaires "des profils variés, des gens radicalisés, mais aussi des personnes qui souffrent de troubles mentaux ou qui envoient un message sans mesurer sa gravité", ainsi que "des jeunes", note le procureur.

- Signalements quotidiens -

Lundi, lors de l'hommage rendu à M. Paty dans les établissements scolaires, l'Education nationale a recensé "environ 400 violations de la minute de silence, dans des formes parfois légères, parfois lourdes", a indiqué vendredi matin sur RTL le ministre Jean-Michel Blanquer. "Chacune de ces violations est suivie de poursuites disciplinaires", et parfois de "poursuites pénales", a-t-il précisé.

Certains élèves ont siffloté pendant l'hommage, d'autres ont ri, relate le parquet d'Evry qui a reçu "énormément de signalements" pour des comportements qui ne constituent toutefois pas une infraction pénale.

A Paris, une collégienne de 15 ans a été mise en examen pour "apologie de terrorisme" après avoir accablé M. Paty. Elle a écopé d'une réparation pénale, mesure éducative qui prévoit notamment une réflexion du mineur sur son délit.

Dans un lycée de Caluire-et-Cuire (Rhône), un élève de 15 ans a menacé un professeur de lui "couper la tête". A Gisors (Eure), une fille de 12 ans a diffusé une photo de la tête décapitée de M. Paty à ses camarades.

Quatorze procédures ont été ouvertes lundi et mardi contre des mineurs pour "apologie du terrorisme" dans des établissements scolaires en marge de l'hommage, selon la Chancellerie.

Au lendemain de la mort de M. Paty, le ministre de la Justice a demandé aux procureurs généraux la plus grande fermeté dans le traitement des comportements incitant à la haine ou appelant à commettre des crimes ou délits, plus particulièrement s'ils visent des enseignants, des agents du service public ou des forces de l'ordre.

"Avant, quand une personne criait +Allah Akbar+, on ne remontait pas forcément parce que cela dépendait du contexte. Désormais on remonte tout. Il y a une attention accrue, même face à des choses qui ne sont pas forcément caractérisées", relate un parquet francilien, constatant des signalements quotidiens.

Des peines conséquentes sont tombées cette semaine: six mois de prison ferme et dix ans d'interdiction du territoire français mercredi à Pontoise (Val-d'Oise) pour un Algérien de 34 ans qui avait "glorifié" l'assassinat de Samuel Paty, et un an de prison ferme avec incarcération immédiate jeudi à Versailles (Yvelines) pour un homme



PAYS :France  
SURFACE :107 %  
PERIODICITE :Quotidien



► 7 novembre 2020 - Edition Fil Gen

qui avait menacé de décapitation un professeur d'histoire-géographie de l'Isère.

Le Premier ministre, Jean Castex, a annoncé fin octobre un renforcement de l'arsenal législatif, avec notamment la création d'un pôle spécialisé au sein du parquet de Paris pour centraliser les poursuites pour haine en ligne.

asl-mep-mk/bl/pga/cbn

Afp le 07 nov. 20 à 08 30.